



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000

« Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan » FR2600987

25 février 2021

Présentes et présents :

Catherine Amiot, *Conseillère départementale de la Saône-et-Loire*

Bertrand Barré, *Office Nationale de la Forêt*

David Boshart, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*

Françoise Bussy, *Autun Morvan Ecologie*

Hélène Cadiou, *Bio Bourgogne*

Béatrice Chareyre, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*

Sophie Chokomian, *Direction départementale des Territoire de l'Yonne*

Michel Cortet, *Syndicat des propriétaires forestiers de la Saône-et-Loire,*

Bernard Cretin, *CFPPA de Château-Chinon*

Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*

Alain Dechaume, *Office Nationale de la Forêt*

Céline Delarche-Verguet, *Direction départementale des Territoire de la Côte d'Or*

Patrick George, *Commune de Pierre-perthuis et président du COPIL*

Sylvie George, *Commune de Rouvray*

Olivier Georges, *Parc du Morvan*

Sylvie Jung, *Commune de Domecy-sur-Cure*

François Kocher, *Office Nationale de la Forêt*

Marie Leblanc, *Conservatoire botanique National du Bassin Parisien, antenne Bourgogne*

Jeanne Loisier, *Ligue pour la protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté*

Bruno Moreau, *EPCC Bibracte*

Laurent Paris, *Parc du Morvan*

Guy Robin, *Fédération de Chasse de la Nièvre et Association des Usagers des sites Natura 2000*

Claire Thiallier, *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Bourgogne-Franche-Comté*

Chantal Thibault, *Commune de Planchez*

Excusés et excusées :

Natalie Baland, *Réseaux et Transport d'Électricité de France*

François Berçot, *Comité régional de la randonnée*

Jean-paul Bruna, *Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre*

Chantal Hochart, *Commune de Pontaubert*

Alban de Montigny, *Syndicat des sylviculteurs nivernais*

Pascal Germain, *Communauté de commune Avallon Vézelay Morvan*

Hélène Gervais, *Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne*

Françoise Guerrier, *Commune de Saint-andeux*

Marc Makhoulouf, *Sous-préfet d'Autun*

Grégoire Pierre-Dessaux, *Sous-préfet de Château-Chinon*

Pascal Rateau, *Commune de Moux-en-Morvan*

François Sauvadet, *Conseil départemental de la Côte d'Or*

Romain Soudre, *EDF Hydro Est*

Vincent Vilcot, *Société d'Histoire Naturel d'Autun*

Réunion présidée par Monsieur Patrick GEORGE, Président du Copil du site Natura, et animée par les animateurs et animatrices Natura 2000 : Clément GARINEAUD, Clémence WECK et Justine DURET.

Début de la séance

Monsieur Patrick GEORGE ouvre la séance à 14h15 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil.

Clémence WECK donne les consignes du bon déroulé de la réunion, tant sur les interventions des personnes en visioconférence que sur les règles sanitaires pour celles en présentiel.

M. Olivier GEORGES, directeur du Parc naturel régional du Morvan, en poste depuis le 1er décembre 2020, est invité à prendre la parole par le Président, s'en suit le tour de table des personnes présentes et l'annonce des celles qui se sont excusées pour la réunion.

M. GEORGE présente l'ordre du jour et poursuit sur le premier point : l'approbation du compte-rendu du Copil du 24 août 2020, envoyé aux membres par e-mail le 3 septembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan 2020 de l'animation Natura 2000

(Diaporama 4 à 21 de la présentation)

Diapo 8 : Contrat débardage alternatif sur le mont Beuvray

M BARRE demande quel est l'avantage d'un contrat Natura 2000 dans le présent cas.

Réponse : l'utilisation du câble mat comme technique de débardage est permis grâce à la subvention du contrat. Le contrat porte sur la restauration de forêts de ravin et de bords de cours d'eau. Cette technique préserve les sols dans ces secteurs fragiles et maintien les feuillus déjà en place. Il est précisé que le portage s'est fait en concertation entre l'EPCC Bibracte, l'ONF et Natura 2000.

Mme BUSSY demande des précisions sur les problèmes de régénération potentiels évoqués suite à la coupe.

R : Cela tient de la configuration de la parcelle : son orientation, peu de sol, peu fertile et au milieu d'un secteur d'épicéas scolytés. Les feuillus semenciés sont éloignés de la parcelle. Un suivi est programmé. Il n'est pas exclus d'intervenir pour retirer des régénérations d'épicéa ou planter des feuillus pour accélérer la recolonisation.

Diapo 13 : MAEC Campagne 2020

M. GEORGE signale que les agriculteurs sont en demande d'informations sur le sujet.

R : Nous attendons les précisions qui seront données à la CRAEC (Commission régionale Agro-environnementale et Climatique), le 25 mars 2021.

Informations sur la campagne 2021, en attente de confirmation de la CRAEC, sur la diapo 38.

M. ROBLIN demande pourquoi ? les agriculteurs ayant changé de numéro PACAGE ne pouvaient pas prolonger leurs mesures.

R : C'est un défaut administratif du système de prolongation. Le dossier de contractualisation est lié au numéro PACAGE : une « prolongation » ne peut se faire que sous le même numéro. La réponse du défaut administratif n'est pas satisfaisante pour les agriculteurs impactés. Le problème a été remonté par tous les territoire ayant déposé un PAEC et la campagne 2021 aura une autre stratégie qui ne les exclura pas.

Bilan budgétaire et moyens humains

(Diapos 22 à 25)

Pas de remarques sur cette partie.

Actualisation du DOCOB

(Diapos 26 à 30)

Mme DELARCHE-VERGUET remarque qu'il faut être vigilant dans les démarches d'extension de site : il y aura toujours des éléments intéressants à 50m des limites du site.

Pour les incohérences cadastrales. Il faut rappeler que les sites ont été dessinés sur carte IGN et non sur plan cadastrale. Bien souvent, les périmètres correspondaient à des limites naturelles.

R : L'objectif est bel et bien de ramener de la cohérence dans les limites des sites sans aller trop loin. Il est certain qu'on ne peut pas tout prendre et animer.

Mme JUNG : Est-ce que des zones seront remises en question ?

R : Non, sauf modification à la marge, la réduction des sites n'est pas prévue dans la démarche.

Mme BUSSY trouve la démarche importante et demande quelle a été l'évolution globale des périmètres Natura 2000 récemment.

R : Au niveau français, l'évolution s'est plutôt portée sur Natura 2000 en mer, principalement sur le littoral atlantique et de la manche. A l'échelle locale, le dernier site labellisé est celui du Sud Morvan en 2013.

M. ROBLIN remarque qu'il ne faut pas faire de course à l'hectare. Il y aura-t-il des extensions larges ?

R : Nous ne fermons pas la porte s'il y a des personnes motrices (avec une justification écologique) pour des extensions plus importantes, l'objectif premier est bien de rectifier les incohérences des périmètres actuels.

M. ROBLIN : Que se passera-t-il si il y a des blocages ?

R : Il y aura des décisions des conseils municipaux pour des projets d'extensions et une validation du Copil également. Le projet ne sera pas mené sans concertation. C'est un des fondements du programme Natura 2000.

Mme JUNG rappelle que Natura 2000 n'est pas une politique de protection totale.

L'équipe d'animateur et Mme DELARCHE-VERGUET confirment ces propos : c'est une politique de volontariat, un outil de gestion, sans obligation forte.

Les animatrices et animateurs souhaitent étudier aussi la possibilité de désigner le site au titre de la directive « Oiseaux », en plus de la directive « Habitats, faune, flore » pour laquelle il est déjà inscrit.

Le Copil valide à l'unanimité le fait d'initier ce travail.

Questions diverses :

La communication aux membres du Copil

Mme Jung avertie que les informations Natura adressées aux maires des communes ne parviennent que rarement aux conseillers concernés par le sujet. Peut-être faudrait-il adresser directement aux conseillers.

Pour rappel : Lors d'un Copil antérieur, il a été acté que les informations relatives à l'organisation de ces réunions et leurs compte-rendus seraient transmis par courrier électronique et non plus par courrier papier dans un souci d'économie de papier et de temps.

Mme DELARCHE-VERGUET relève qu'il s'agit de l'organisation interne des communes et qu'il n'est pas souhaitable que la liste d'envoi soit complétée avec les adresses email des conseillers en raison de la charge de travail que cela représenterait de la tenir à jours avec des élections municipales tous les 6 ans (rappel : 59 communes sont concernées par le site).

M. PARIS suggère qu'ils soit précisé la mention « à l'intention du ou de la maire et de ses conseillères et conseillers » dans les documents envoyés de façon à inciter la transmission des informations.

Préoccupations liées au changement climatique

M. CORTET aborde le sujet du changement climatique sur les écosystèmes forestiers et des engagements que les acteurs de la forêt pour une forêt durable. Il est notamment question d'introduire des essences méditerranéennes pour accompagner les changements. Quelle est la position de Natura 2000 ?

R : Les milieux qui justifient la désignation Natura 2000 sont des milieux dits « d'intérêt communautaire » qui répondent à une description précise de la faune et de la flore. Natura 2000 ne financera pas, ni n'encouragera l'introduction d'espèces du sud puisque cela modifierait radicalement les habitats que le programme cherche à préserver.

Cependant, les animateurs sont conscients de la problématique et souhaitent :

- Suivre attentivement les évolutions des milieux voir si les craintes d'aujourd'hui de voir disparaître certaines espèces se confirment.
- Faire ou accompagner des diagnostics de vulnérabilité des systèmes et écosystèmes, pas seulement sur la forêt mais également sur les autres milieux (agriculture, eau, etc.)
- Proposer des adaptations : il y a plusieurs pistes d'actions à ce problème.

Quoi qu'il en soit les milieux évoluent. Il est certain qu'il faut accompagner et non à mettre sous cloche.

M. Cortet rappelle que la migration naturelle des espèces forestières est trop longue au regard de la rapidité des changements.

R : La migration assistée peut causer également de nombreux problèmes qu'il faut évaluer. Il ne faut pas non plus exclure l'adaptation des espèces en place.

M. George conclut en rappelant que le Morvan est un des territoires en France où les effets du changement en cours sont les plus marqués.

Programmation 2021

(Slides 31 à 42)

Slide 32 : Expérimentation sur l'abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases

M. Cortet demande comment cette démarche se situe par rapport au code forestier actuel.

M. Paris rappelle contexte de cette expérimentation. Lors du renouvellement de la charte du Parc 2020-2035, les discussions ont été nombreuses sur le sujet, le premier projet de charte demandant l'abaissement du seuil sur le territoire du Parc. Mais, une charte de Parc ne peut pas créer de droit et le code forestier reste la règle commune. L'élément a donc été retiré du texte de la Charte mais le préfet de région a souhaité que le sujet ne soit pas clôt.

Un travail technique et une concertation a donc été engagé et, au bout d'un an d'échange, les différents acteurs ont validé cette expérimentation, expérimentation que le préfet a confirmé par arrêté préfectoral inter-départemental au début du mois de février 2021 pour un début d'exécution à la mi-année (1^{er} juillet).

L'expérimentation s'appuie bel et bien sur le code forestier.

Mme Chareyre précise qu'il ne s'agit pas d'une dérogation au code, l'expérimentation s'appuie dessus : il s'agit uniquement d'un abaissement du seuil à 2 hectares (au lieu de 4) sur un périmètre défini et pour une durée d'un an. Un bilan sera fait à la fin de cette période pour décider si l'expérimentation s'arrête, continue ou est modifiée.

M. Cortet demande comment cela a été communiqué aux propriétaires.

R : cela n'a pas été encore fait car l'arrêté vient juste d'être signé et l'expérimentation ne débute que dans plusieurs mois. Les services de l'état et le CRPF vont informer l'ensemble des propriétaires : cela représente beaucoup de travail, un budget et un ou une chargée de mission (à la DDT 21) va être consacré à la gestion de cette expérimentation (communication, gestion des dossiers de demande) pour l'ensemble du territoire des 20 communes choisies (sur les 4 départements de l'ex-Bourgogne). Les communes seront aussi informées.

Mme Loisier demande si une coupe rase est systématiquement suivie d'une replantation par des résineux.

M. Paris répond que nous n'avons pas de chiffres sur le sujet mais les observations terrains montrent qu'à la suite d'une coupe rase de feuillus, ce sont majoritairement des douglas qui sont plantés, tandis qu'à la suite de résineux, nous voyons des plantations de résineux de mélange avec feuillus (notamment après les coupes sanitaires d'épicéa).

Mme Bussy confirme cette observation.

M. Barré demande qui est concerné par l'expérimentation

R : les propriétaires privés ne disposant pas de Plan Simple de Gestion. La forêt publique n'est pas concernée.

Mme Chareyre ajoute pour conclure le sujet, que l'expérimentation ne concerne pas seulement les coupes rases puisque les demandes d'autorisation sont nécessaires à partir de 50 % de la futaie prélevée, tel que le stipule le code forestier.

Slide 33 : îlot de senescence

Mme Jung demande la signification de l'îlot de senescence.

R : absence d'intervention sylvicole durant 30 ans.

M. Barré ajoute que ce terme n'a pas la même signification pour les forêts publiques gérées par l'ONF = Secteur laissé en évolution libre sans intervention aucune et sans limite de temps.

Slide 39 : Etudes et suivis

Mme Loisier demande si il y a un partenariat avec la LPO 71 pour le suivi « Petite chouette de hêtraie montagnarde »

R: Non uniquement avec la SHNA

M. Paris souhaite ajouter que le Parc du Morvan, avec la participation des animateurs Natura 2000, porte en 2021 une opération de plantation de plusieurs centaines d'arbres isolés en parcelle agricole. Cette action, initiée par un appel à projet de la Région, est en réponse à la perte importante constatée des arbres isolés (vieillesse, sécheresse).

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2021.

Questions diverses

Mme Jung souhaite qu'il soit abordé la question de l'unité de méthanisation de la Grande Panse à Domecy-sur-Cure.

M. George souligne que les riverains et élus locaux font le constat d'une pollution plastique suite aux épandages de digestat (produit azoté issu du procédé). Ce plastique est dû à l'intégration dans le méthaniseur d'inventus de la grande distribution pas toujours débarrassés de leur plastique.

R : Le problème est connu par le Parc. A sa connaissance, la SARL dispose des autorisations requises pour fonctionner et épandre. Ce qui est en cause c'est l'approvisionnement du méthaniseur. Les services instructeurs et préfets de la Nièvre et de l'Yonne ont été informés du problème.

En l'absence d'autre question ou remarque, Patrick George, remercie les participants du COPIL pour ces riches échanges et les animateurs pour leur travail ; et clôt la réunion à 16h40.

Compte-rendu rédigé par Justine Duret, Clémence Weck et Clément Garineaud